

Inscription à la formation d'expert fiscal 2024/ études principales commençant en août 2024 avec le module «Fiscalité des entreprises»

Formation d'expert(e) fiscal(e) diplômé(e)

Données personnelles

☐ M^{me} ☐ M.

Nom

Prénom

Rue

NPA

Lieu

Date de naissance

Téléphone portable

E-Mail de correspondance

Mon employeur actuel

Raison sociale

NPA

Lieu

Adresse de facturation

(à compléter uniquement si la facture est adressée
à l'employeur)

Société

Interlocuteur pour la facture

Rue

Case postale

NPA

Lieu

Informations sur le parcours des études

Nous te prions de nous indiquer à l'avance le parcours d'études choisi.

Comment souhaites-tu étudier chez nous jusqu'au diplôme fédéral?

Nous te recommandons de t'informer au préalable auprès du Secrétariat d'examen sur l'année pendant laquelle tu peux obtenir l'admission à l'examen de diplôme. Cette information te permet de mieux planifier tes études.

Les études comportent deux parties. La **première partie** comprend l'enseignement de l'économie d'entreprise et du droit en lien avec la fiscalité. Ce cours constitue la préparation aux examens de module. Conformément au nouveau Règlement d'examen, les examens des modules d'économie d'entreprise et de droit doivent être passés deux ans avant l'examen de diplôme. Les études principales préparant aux examens fédéraux constituent la **deuxième partie**.

Nous te rappelons également que tu dois avoir réussi les examens de module d'économie d'entreprise et de **droit deux ans** avant l'examen de diplôme.

Le Secrétariat de formation se tient à ta disposition pour toute question sur le déroulement optimal de tes études. Alors envoie-nous un e-mail à sandra.marion@expertsuisse.ch

Si tu as des questions concernant les examens, les dates des examens ou les dispenses, n'hésite pas à contacter le secrétariat des examens à l'adresse stex@pruefungssekretariat.ch.

Merci de remplir chaque case!

Nous attirons ton attention sur le fait que tu ne peux nous envoyer qu'un seul formulaire concernant ton parcours d'étude.
Les formulaires d'inscription ne peuvent pas être mixtes.

Il est obligatoire de suivre tous les modules pour se préparer de manière optimale à un examen de diplôme. En suivant tous les modules, tu obtiens un aperçu complet du sujet d'examen et tu peux t'assurer que tu traites tous les contenus pertinents. De plus, cela te permet de relier les connaissances de différents modules et de développer une compréhension plus approfondie.

Je choisis le format de cours suivant:

- ☐ en ligne
☐ en présentiel

Le lieu d'enseignement est exclusivement à Lausanne

La formation est proposée en tant que cours hybride.

Cela implique une transmission en ligne simultanée dans la classe. Tu as ainsi la possibilité de te connecter directement en ligne pour suivre l'enseignement sur place. Nous te prions de garder le format de cours choisi pendant toute la durée de la formation.

Les cours sont enregistrés et mis à disposition sur la plateforme LMS jusqu'à la fin de la formation.

☐ Je m'inscris à la formation d'expert fiscal.

Lors de la demande d'inscription, le montant total des études est dû en 3 versements échelonnés au maximum sur 3 années civiles.

Formation au diplôme d'expert fiscal

	Non-membre	Collaborateur spécialisé membre individuel	Collaborateur spécialisé membre individuel employé par une entreprise membre
Formation complète	33 500.00 (*23 000.00)	30 150.00 (*19 650.00)	26 800.00 (*16 300.00)
Réduction pour l'économie d'entreprise	1550.00	1400.00	1250.00
Réduction pour le droit	1550.00	1400.00	1250.00
Formation sans l'économie d'entreprise OU le droit	31 950.00 (*21 450.00)	28 750.00 (*18 250.00)	25 550.00 (*15 050.00)
Formation sans l'économie d'entreprise ET le droit	30 400.00 (*19 900.00)	27 350.00 (*16 850.00)	24 300.00 (*13 800.00)

* après subventions

Module Introduction à la fiscalité (auto-apprentissage)

10.-31.07.2024, asynchrone

- ☒ 2024
- Sans contrainte d'horaires ni de lieu
 - Littérature de base

Module Fiscalité des entreprises

De fin août à mi-octobre

- ☒ 2024
- Entraînement aux compétences professionnelles
 - Actualité en matière fiscale
 - Littérature de base
- Ce module ne peut pas être suivi en parallèle du module TVA, car il est enseigné en même temps.

Module Droit procédural

De début janvier à fin janvier

- ☐ 2025
- Entraînement aux compétences professionnelles
- ☐ 2026
- Actualité en matière fiscale
- ☐ 2027

Module relatif au Droit fiscal intercantonal

De fin février à mi-mars

- | | |
|-------------------------------|---|
| ☐ 2025 | • Entraînement aux compétences professionnelles |
| ☐ 2026 | • Actualité en matière fiscale |
| ☐ 2027 | |

Module Fiscalité des personnes physiques

De mi-avril à fin juin

- | | |
|-------------------------------|---|
| ☐ 2025 | • Entraînement aux compétences professionnelles |
| ☐ 2026 | • Actualité en matière fiscale |
| ☐ 2027 | |

Module TVA

De mi-août à mi-octobre

- | | | |
|-------------------------------|---|--|
| ☐ 2025 | • Examen de certificat TVA | Ce module ne peut pas être suivi en parallèle du module Fiscalité des entreprises (fin octobre), étant donné qu'il est enseigné en même temps. |
| ☐ 2026 | • Entraînement aux compétences professionnelles | |
| ☐ 2027 | • Actualité en matière fiscale | |
| | • Littérature de base | |

Module Droit fiscal international

De mi-janvier à mi-mai

- | | |
|-------------------------------|--|
| ☐ 2026 | • Entraînement aux compétences professionnelles |
| ☐ 2027 | • Actualité en matière fiscale |
| ☐ 2028 | • Littérature de base |
| | • Examen de certificat Fiscalité des personnes physiques |
| | • Examen de certificat Conseil fiscal aux PME |

Module Préparation à l'examen

De janvier à juillet

- | | |
|-------------------------------|---|
| ☐ 2026 | • Entraînement aux compétences professionnelles |
| ☐ 2027 | • Littérature de base |
| ☐ 2028 | |

Remarques

- Toutes les attestations de connaissances incluses pour trois certificats
- Les frais de cours sont soumis à la TVA
- Examen des modules économie d'entreprise / droit non inclus
- Examen de diplôme non inclus

Font foi les Conditions générales de vente d'EXPERTsuisse SA (www.expertsuisse.ch)

Tu trouveras ci-après des extraits des conditions générales de vente: il relève de la responsabilité de l'étudiant de procéder à des clarifications concernant l'admission à l'examen fédéral et à cet examen lui-même.

Inscription / frais de formation

Les frais sont intégralement dus conformément à la facture. La facture te sera envoyée avant la formation.

Annulation et frais d'annulation

- Annulation jusqu'à 30 jours avant le début de la formation: pas de frais
- Annulation après 30 jours jusqu'au début de la formation: 50% des frais de formation
- Annulation après le début de la formation: 100% des frais de formation

Matériel d'enseignement numérique

Les frais liés au matériel d'enseignement sont inclus dans les frais de formation. Exceptions: frais pour des manifestations facultatives, les examens fédéraux, la littérature spécialisée, les textes de lois et d'ordonnances.

Engagement

Les prix sont valables depuis le 1^{er} janvier 2023 (sous réserve de modifications de prix).

☐ J'atteste que mes indications sont exactes et complètes, et que j'ai pris connaissance des Conditions générales de vente d'EXPERTsuisse SA, des dispositions, ainsi que du règlement d'examen et que je les ai acceptés. La présente inscription est valable sans signature manuscrite.

Lieu

Date

Demande d'affiliation à titre de collaborateur spécialisé membre individuel

Une affiliation auprès d'EXPERTsuisse te permet d'obtenir un rabais sur la totalité du coût des études.

On distingue deux niveaux:

10% de rabais – En cas d'affiliation en tant que collaborateur spécialisé membre individuel, ton employeur n'étant pas une entreprise membre d'EXPERTsuisse.

20% de rabais – En cas d'affiliation en tant que collaborateur spécialisé membre individuel, ton employeur étant une entreprise membre d'EXPERTsuisse.

L'affiliation comme membre individuel est gratuite pour les collaborateurs des entreprises membres d'EXPERTsuisse et doit être demandée lors de l'inscription. Si ton employeur n'est pas une entreprise membre, tu peux demander ton affiliation pour CHF 220.– par an.

Dans les deux cas précités, il te suffit de nous transmettre ta «demande d'affiliation comme collaborateur spécialisé membre individuel» **avec ton inscription** à la formation.

Du fait de ton affiliation, tu bénéficieras, en plus du rabais sur la formation, des prestations suivantes:

- abonnement annuel à l'édition numérique de la revue spécialisée EXPERT FOCUS
- abonnement professionnel en ligne avec outils pratiques (gratuit)
- rabais sur les publications de 10% au moins
- rabais sur la formation continue (CHF 100.– par journée de séminaire)
- participation gratuite au Congrès annuel d'EXPERTsuisse
- participation gratuite aux manifestations organisées par les ordres
- mise en ligne régulière d'informations sur la branche et la profession
- autres avantages réservés aux membres (p.ex. rabais de flotte)

L'utilisation du label de qualité est réservée aux experts membres individuels.

☐ Je demande mon affiliation à titre de «collaborateur spécialisé membre individuel»*

et désire faire partie d'un ordre ☐ à mon lieu de domicile ☐ à mon lieu de travail (art. 28 des Statuts)

Merci de détailler votre formation à ce jour:

Année d'obtention:

☐ Brevet fédéral de:

☐ Diplôme d'une haute école suisse (bachelor/master):

☐ Autre formation équivalente:

☐ Si agrément de l'ASR comme expert-réviseur N° de registre:

☐ Je suis membre individuel ou junior d'EXPERTsuisse

☐ Je ne suis **pas** intéressé par une affiliation et renonce au rabais de formation

Annexes obligatoires (en cas de demande d'affiliation)

☐ Diplôme(s) de ta formation actuelle

☐ Extrait actuel du casier judiciaire central
(ne datant pas de plus de quatre mois)

☐ Extrait actuel du registre des poursuites et faillites
(ne datant pas de plus de quatre mois)

À envoyer sous forme numérique en pièce jointe à l'e-mail

Nous te remercions de ton intérêt pour une affiliation auprès d'EXPERTsuisse – Association suisse des experts en audit, fiscalité et fiduciaire. La Commission des membres d'EXPERTsuisse statue chaque trimestre sur les demandes d'admission. Nous t'informerons dès que ta demande aura été traitée. Tu obtiendras alors des informations supplémentaires sur l'affiliation. Avant d'envoyer le présent formulaire, nous te recommandons de lire les dispositions importantes sur le statut de membre stipulées dans nos règlements et nos conditions (disponibles sur www.expertsuisse.ch/fr-ch/reglements). Nous attirons en particulier ton attention sur la section II des statuts, ainsi que sur les sections II et III du Règlement d'admission des membres. EXPERTsuisse tient à jour une liste électronique de ses membres accessible au public comprenant les experts membres individuels (cf. art. 3, al. 2 des Statuts).

☐ Par la présente, j'atteste la véracité et le caractère exhaustif des indications ci-dessus et accepte d'observer tous les règlements, instructions et directives d'EXPERTsuisse ainsi que les obligations qui en découlent. La demande est valide sans ma signature manuscrite.

Lieu

Date